Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur de la SETMI **(CSS SETMI)**
Séance du 02 octobre 2015
- Relevé de conclusions -

Après un tour de table, **Madame GAY (DDT 31)**, représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Etude du bilan d'exploitation 2014 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des plaintes reçues,

2 - Présentation des résultats du suivi de la qualité de l'air par l'ORAMIP,

3 – Nuisances sonores et olfactives – communication auprès des concitoyens et des associations sur les avancées en matière de réduction de ces nuisances,

4 – Couverture de la zone de stockage des mâchefers,

5 – Divers.

Mme GAY invite chaque participant à poser des questions avant la présentation du bilan 2014 de la SETMI.

M. FILLON de l'Association des habitants de Lafouguette-Candie, annonce qu'il va quitter l'association. Il indique qu'un courrier sera adressé à la DDT 31 pour lui communiquer le nom de son remplaçant.

1 - Etude du bilan d'exploitation 2014 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des plaintes reçues

M. CASTAIGNEDE, Directeur de la SETMI prend la parole afin de présenter le bilan d'exploitation 2014.

M. CALES, Association St-Simon Environnement, signale, comme il l'avait indiqué à la précédente CSS, son incompréhension sur le fait que la SETMI soit désignée comme une unité de valorisation.

Concernant les réseaux d'eau chaude, il indique également qu'il existe des programmes à Saint-Simon de construction de 1000 logements et se demande pourquoi un tuyau partant de la SETMI ne viendrait pas fournir ces logements.

M. CASTAIGNEDE, lui répond que la SETMI n'est pas délégataire du réseau de chaleur. Dans un futur proche la SETMI va alimenter la Cartoucherie. A ce moment-là, la SETMI sera réellement un centre de valorisation énergétique.

M. CALES constate qu'il y a plus de déchets brûlés et moins de rendement énergétique. Il souhaite savoir pourquoi.

M. CASTAIGNEDE lui indique que la SETMI est tributaire de la demande des utilisateurs des réseaux de chaleur.

Mme GAY souhaite savoir s'il y a des pistes pour l'harmonisation de cette valorisation.

M. REZEAU, Directeur général délégué de la SETMI lui répond que cela ne fait pas partie du cadre de leur contrat.

Mme GERARD, Directrice du syndicat mixte DECOSET indique que Toulouse Métropole a compétence depuis peu sur cette valorisation. Des discussions sont en cours pour améliorer la valorisation électrique et la valorisation de chaleur.

M. CHARTIER, Conseiller municipal de Tournefeuille, constate qu'on ne voit pas de hausse de productivité l'été.

M. CASTAIGNEDE lui répond qu'un équilibre se fait.

M. CALES constate qu'en période d'été, la température d'eau de rejet est supérieure à la norme (30°C). Cela fait plusieurs années que cette situation perdure.

M. CASTAIGNEDE lui répond que la SETMI essaie d'agir sur la température de rejet. Dans le cadre de la performance énergétique et de la certification selon la norme ISO 50001 « Systèmes de management de l'énergie », la SETMI souhaite mettre en place des échangeurs et abaisser la température de rejet pour revenir à des seuils normaux.

Mme GAY propose que ce sujet de développement de réseau soit abordé à la prochaine CSS.

M. LLORCA souligne qu'il faudrait inviter lors de la prochaine CSS les personnes concernées (Toulouse Métropole et mairie de Toulouse).

M. **NITOUMBI**, Conseiller municipal de la commune de Portet-sur-Garonne, propose qu'on pose directement la question à Toulouse Métropole et à la mairie de Toulouse au lieu d'attendre la prochaine réunion.

M. CALES constate que les chiffres sur les rejets d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote ne sont pas toujours cohérents.

M. CASTAIGNEDE lui répond que les 2 tableaux sur ces rejets d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote sont réalisés par deux organismes de contrôles différents.

M. HAMON de la SETMI ajoute que la SETMI publie sur internet tous les mois des valeurs qui sont plus précises.

M. CALES remarque qu'il n'y a plus de valeur depuis février dernier sur le site internet de la SETMI.

M. CASTAIGNEDE lui répond que cette remarque sera vérifiée en fin de réunion.

M. CALES indique qu'au sujet des contrôles de dioxines [NDR : contrôles en semi-continu prescrits depuis juillet 2014], des résultats devaient être communiqués et qu'il n'y a eu aucune communication.

M. CASTAIGNEDE lui répond que l'installation est en place. Les prélèvements se font et les résultats sont bons. Les analyses sont effectuées sur des périodes de 30 jours. Les prélèvements se font à la cheminée. Les résultats sont transmis à la DREAL et seront communiqués dans le rapport de 2015.

M. CALES souhaite savoir, concernant les nanoparticules, quels sont leurs effets. Il souhaiterait savoir ce qu'ils deviennent une fois qu'ils sont passés dans les fours.

Mme SAMACOITS de l'ORAMIP lui répond que l'ORAMIP n'a pas les appareils pour analyser les nanoparticules dans l'air extérieur, ni à la sortie de la cheminée.

M. POJER, Association des habitants de Lafouguette-Candie, souhaite savoir ce qu'est un gâteau de boues.

M. CASTAIGNEDE lui répond que ce sont les boues qui sont récupérées par les traitements de lavage.

M. CHARTIER constate que l'autosurveillance des gaz acides présente parfois des dépassements.

M. CASTAIGNEDE lui répond que les gaz acides sont traités par de la chaux afin d'améliorer ces rejets.

2 - Présentation des résultats du suivi de la qualité de l'air par l'ORAMIP

Mme SAMACOITS prend la parole afin de présenter les résultats du suivi de la qualité de l'air par l'ORAMIP.

3 – Nuisances sonores et olfactives – communication auprès des concitoyens et des associations sur les avancées en matière de réduction de ces nuisances

M. CASTAIGNEDE prend la parole au sujet des nuisances sonores et olfactives, et indique qu'une étude de bruit triennale a été effectuée en 2014.

M. POJER indique qu'un bruit a lieu en permanence, surtout avec le vent d'autan.

M. CASTAIGNEDE lui répond que les mesures ont été réalisées en limites de propriété, la nuit et le jour, en fonctionnement usine et arrêt usine.

M. POJER remarque qu'il y a un problème avec les turbines qui font beaucoup de bruit. La nuisance sonore a été supprimée puis elle est revenue.

M. CASTAIGNEDE indique que la SETMI travaille pour obtenir une fréquence régulière des ventilateurs afin de générer le moins de bruit de fond possible et essaie de se déplacer le plus possible quand il y a des réclamations.

Sur le thème des nuisances olfactives, **M. CASTAIGNEDE** indique qu'une amélioration consisterait à la fermeture de la porte d'entrée au niveau de l'arrivée des camions. Cette porte se fait malheureusement régulièrement endommager par les camions.

4 – Couverture de la zone de stockage des mâchefers

M. CASTAIGNEDE indique que la société CASTEL et FROMAGET propose un projet estimé à 2,6 millions d'euros.
La société PRAT propose deux projets estimés à 3,5 millions d'euros pour le premier et 3,1 millions d'euros pour le second.

Il est précisé qu'il n'y aura pas les budgets nécessaires et demande s'il y a d'autres solutions qui pourraient être envisagées.

M. POJER remarque qu'il faudrait trouver un autre centre de stockage des mâchefers.

5– Questions diverses

M. CHARTIER indique qu'un autre dépassement sur les AOX est constaté au niveau des rejets liquides.

M. HAMON lui répond que la SETMI est en cours de mise aux normes sur la gestion des rejets aqueux. Les débits réglementaires qui figurent dans l'arrêté préfectoral sont des débits qui sont normalement mesurés à la sortie de la station d'épuration, qui n'est pas le rejet final du site.
La DREAL a demandé de faire des mesures également sur le rejet final du site. Les débits constatés dans le tableau sont les débits au rejet final du site, qui sont forcément supérieurs au rejet de la station d'épuration.

M. CALES se demande ce qui est prévu par la SETMI, qui en est un gros pourvoyeur, en cas d'alerte et de dépassement du seuil de concentration d'oxydes d'azote dans l'air ambiant.

M. CASTAIGNEDE lui répond que par rapport à la rocade, la SETMI rejette moins d'oxydes d'azote. Elle peut avoir un impact mais à son échelle.

Mme SAMACOITS ajoute que l'ORAMIP dispose d'alertes si un dépassement de seuils réglementaires est constaté sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole. Les oxydes d'azote par rapport aux particules et à l'ozone ne sont pas une problématique en terme d'alerte sur l'agglomération de Toulouse.

M. LOISEL, Inspecteur des installations classées, DREAL Midi-Pyrénées, précise que le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région toulousaine est en cours de révision. Une enquête publique va bientôt être ouverte et chacun pourra participer et faire ses observations. Le PPA est chargé d'examiner toutes ces questions au niveau global, et de prendre en compte les valeurs réglementaires dans l'air ambiant.

M. CALES constate qu'on entend beaucoup parler en ce moment de la COP 21 qui aura lieu en décembre à Paris et qui a pour mission de faire baisser les émissions de CO2. Il souhaite savoir si quelque chose est prévu pour que la SETMI baisse ses émissions de CO2.

M. REZEAU lui répond qu'il faudrait d'abord s'occuper de la pollution diffuse émise par les cheminées des particuliers avant de s'attaquer à celle des industriels.

Mme SAMACOITS indique qu'il est possible de trouver des chiffres sur le site internet de l'ORAMIP avec des inventaires d'émissions répertoriés pour différents secteurs et tous les polluants.

M. CALES souhaite savoir si des incitations au compostage sont effectuées afin de faire baisser les quantités d'ordures ménagères produites.

M. Pascal BOUREAU, conseiller municipal de Blagnac, lui répond qu'un dispositif est mis en place sur sa commune avec une participation de la mairie de Blagnac de 50 % sur l'achat des composteurs des particuliers. Cela relève du rôle de chaque collectivité.

M. CHARTIER s'interroge sur le niveau de rendement et demande à ce qu'il soit amélioré à son maximum de façon à réduire l'émission de CO2..

M. CASTAIGNEDE lui répond qu'elle est à 38 % actuellement. Des compteurs vont être mis en place car il y a de la vapeur dans le process qui n'est pas comptabilisée.

La séance est levée à 15H50.

La Directrice de Mission
Développement Durable

Danièle GAY

Liste des participants

Présidente de la commission :
Mme Danièle GAY, Directrice de mission Développement durable (DDT de la Haute-Garonne)

Personnes invitées représentant le Conseil départemental de la Haute-Garonne :
M. Jean-Louis LLORCA, Vice-Président de la Commission permanente, chargé de la Politique de la Ville
Mme Zohra EL KOUACHERI, Conseillère départementale du canton de Toulouse 6
Mme Virginie COUSTEL

Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) :
Mme Raphaëlle SAMACOITS, Chargée d'études

Administrations de l'Etat :
M. Eric LOISEL, Inspecteur des installations classées (DREAL Midi-Pyrénées)

Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :
M.Marc PERE, Président du syndicat mixte DECOSET
M. Dominique NITOUMBI, Elu de la commune de Portet-sur-Garonne
M. Pascal BOUREAU, Elu de la commune de Blagnac
M. Patrick CHARTIER, Elu de la commune de Tournefeuille

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :
M. Jean-Michel GOUT, Association de soutien des habitants de St-Simon, Portet-sur-Garonne et des parcs d'activités environnants
M. Gilbert CALES, Association St-Simon Environnement
M. Philippe FILLON, Association des habitants de Lafouguette-Candie
M. Alain POJER, Association des habitants de Lafouguette-Candie

Représentants de l'exploitant de l'installation :
M. Jean-François REZEAU, Directeur général délégué de la SETMI
M. Vincent CASTAIGNEDE, Directeur de la SETMI
M. Gaëtan HAMON

Représentants des salariés de l'installation :
M. Michel BESOMBES
M. Fabrice MACIA
M. Serge TOURNIER

Mme Claire GERARD, Directrice du syndicat mixte DECOSET
Mme Magali DUHARCOURT, Chef de l'unité des procédures environnementales (DDT/SEEF/UPE)
Mme Candice JOFFRES, Assistante (DREAL Midi-Pyrénées)
M. Patrice DAL-ZOTTO, Instructeur de dossiers ICPE (DDT/SEEF/UPE)